



Tutorat 2024-2025



FORMATION EN SOINS
INFIRMIERS
PREFMS CHU DE TOULOUSE
Rédaction 2023-2024

Semestre 1

UEC 6 Droit, Ethique et Déontologie

Ce cours vous est proposé bénévolement par le Tutorat Les Nuits Blanches qui en est sa propriété. Il n'a bénéficié d'aucune relecture par l'équipe pédagogique de la Licence Sciences pour la Santé et de l'IFSI. Il est ainsi un outil supplémentaire, qui ne subsiste pas aux contenus diffusés par la faculté et l'institut en soins infirmiers.

INTRODUCTION A L'ETHIQUE

I. Généralités

- L'éthique renvoie à des conduites **humaines** et à des **normes**
- Notions de systèmes normatifs
- **Effets synallagmatiques** : effet « miroir » (droit pour certains donc devoir pour d'autres)
- **Conduite sociale** : transgression de la norme

II. Morale et éthique

- Pas de distinction en première analyse :
 - Même étymologie
 - Relatif aux **mœurs** et **façons de vivre**
 - Jugements sur la « vie bonne » et aux valeurs (bien-mal, devoirs, responsabilités)
- **Double rapport de la conscience** :
 - A elle-même et ses propres exigences
 - A autrui (renvoyée à ces obligations...)

1. La morale

La **morale individuelle** se soucie de la **vertu** de la personne :

- Commande inconditionnellement (impératif catégorique)
- Suppose la volonté de l'individu : autonomie rationnelle (l'individu se donne une loi et lui obéit par liberté)

La **morale collective** est un ensemble de **règles** qui imposent de faire le bien :

- Systèmes de principes (« conduite morale ») partagés au sein d'une communauté (culturelle, religieuse, civile ou philosophique)
- Morale normative : approuve ou réprouve / récompense ou sanctionne

2. L'éthique

- Démarche de **réflexion**, individuelle ou collégiale, suscitée par une **situation moralement complexe**
- Situation moralement complexe : voulant concrétiser une valeur, nous nous trouvons contraint de devoir **renoncer à une autre**
- Réflexion **évolutive** : avancées de la biotechnologie, nouveaux questionnements
- Réflexion **éthique** peut précéder l'émergence de la norme juridique

- Morale : – Est-ce que mon action est « **bonne** » ?
- Droit et déontologie : – Est-ce que mon action est « **autorisée** » ?
- Si contradiction = que faire en pratique : réflexion éthique ...

Réfléchir sur ce que l'on s'autorise comme acceptable ou non acceptable de faire ou de ne pas faire.

III. Introduction à la philosophie morale

1. Le matériel

Nous avons des **intuitions morales** ...

Nous avons 2 « systèmes » de jugement moral : un système **intuitif** (immédiat) et un système **délibératif** (qui rationalise)

3 modules psychologiques de bases « universels » :

- Souffrance / compassion
- Réciprocité / équité
- Hiérarchie / respect

Nous avons une sorte de **grammaire de raisonnement moral** :

- Un cas similaire se traite de manière similaire
- Devoir implique pouvoir (à l'impossible nul n'est tenu)
- De ce qui est, on ne peut pas dériver ce qui doit être (« **corolaire** » : comprendre c'est suspendre le jugement)
- Différence entre omission et action

2. Arétisme

Aristote (-335) – éthique des vertus, ensemble de règles qui imposent de faire le bien :

- Importance des traits caractéristiques d'une personne = **vertus**
- Différentes éthiques selon les vertus (honnêteté, sympathie, prudence, courage ...) : importances des « motivations » de l'agent
- Vertus mises en avant car permettent la **réalisation de soi** (mener une vie bonne)
- **Éthique des vertus et du bonheur**

3. Déontologisme

Kant – règles intangibles / impératif catégorique

- Grec = « obligation » ou « devoir »
- Chaque acte moral doit être **jugé** selon sa **conformité** (ou sa non-conformité) à certains devoirs ou règles de conduite
- « Agis seulement d'après la **maxime** grâce à laquelle tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle » *Kant, Fondation de la métaphysique des mœurs in Métaphysique des mœurs*

4. Conséquentialisme

Bentham

- Évaluation à l'aune des **conséquences** : la (les) conséquence(s) d'une action = seul critère normatif et base de tout jugement moral
- « La fin justifie les moyens »
- Appartient aux Éthiques téléologiques :
 - **Utilitariste** : maximiser le plaisir de la majorité des parties prenantes

- **Altruiste** : maximiser le bénéfice d'autrui, sans considération des avantages ou désavantages pour l'auteur
- **Égoïste** : maximiser le bénéfice de l'auteur
- **Conséquentialisme** négatif : minimiser la souffrance globale

5. Exemples

Un.e **conséquentialiste** dirait que les conséquences d'un sauvetage maximiserait le bien-être / diminuerait la souffrance globale.

Un.e **déontologiste** dirait qu'en sauvant l'enfant, le sauveteur agira en accord avec une règle morale telle que "Fais aux autres ce que tu voudrais que l'on te fasse".

Un.e **arétiste** dirait que le fait d'aider cette personne serait charitable, bienveillant, courageux ... (l'intention est primordiale).

IV. L'éthique

Il y a **différentes formes** d'éthique :

- Générale/appliquée
- Normative/méta-éthique/descriptive
- Déontologique/téléologique

1. L'éthique appliquée

Champs d'applications : éthique des affaires (intelligence économique, financière, juridique, de l'informatique), bioéthique, éthique de l'environnement, éthique médicale, éthique et éducation, éthique et gestion de l'État...

2. Essor de l'éthique médicale

Double conjoncture : apparition de technique interrogeant sur :

- Les limites de l'identité humaine : réanimation, PMA, génétique, transhumanisme...
- Traumatismes historiques : atrocités liées à l'expérimentation sur l'homme (procès de Nuremberg, sang contaminé ...)

→ Mise à mal du mythe fondateur du progrès scientifique

Cela nécessite une **interrogation** sur les **valeurs** et les **choix** en médecine et en biomédecine.

Rôle précurseur de la France :

- Traduction institutionnelle : Comité Consultatif National d'Éthique : 1983
 - Organisation pluriprofessionnelle
 - Rend des avis sur des questions éthiques
- Traduction législative : la morale et la réflexion éthique précède l'émergence de la norme ... : lois de bioéthique (1994)

V. Le principisme

S'appuie sur une approche par une **moralité commune** (universel) et permettent de trancher lorsqu'il y a un dilemme. Ce sont des normes acceptées par tous ceux qui veulent agir moralement.

Il correspond à une **démarche opérationnelle** et rejette une application mécaniste des principes.

4 principes à obligation « prima facie » :

- **Autonomie** : respect des choix, des positions personnelles et des décisions qui en découlent :
 - Dire la vérité
 - Obtenir le consentement
 - Respect de la vie privée
 - Protéger la confidentialité des renseignements personnels
- **Bienfaisance** : l'obligation d'agir pour le bien-être des autres
 - Prévenir un mal
 - Faire et promouvoir le bien
- **Non-malfaisance** : l'obligation de ne pas faire de mal aux autres
 - Eviter le mal
- **Justice** : l'obligation de traiter les cas égaux de la même façon (justice formelle)
 - Egalité et équité

Démarche opérationnelle :

- Aide à la réflexion
- Facilite la mise à distance des émotions

+

- Liste explicite d'un nombre limité de principes
- Rejette une application mécaniste des principes
- Propose un équilibrage qui dépend du poids accordé à des principes
- Pondération donnée d'avance ou établie intuitivement face à chacun des cas

-

- Nombre limité de principes
- Flou dans l'identification des mécanismes d'arbitrage entre principes
- Limite de la notion de moralité commune : fondée sur d'hypothétiques normes universelles, des idéaux moraux ...

« Le principisme n'est pas une approche subordonnée aux principes, mais **guidée par les principes** »

Le principisme est complètement aux **antipodes** d'une **approche dogmatique**.